

**MAIRIE
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE
(62360)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2020-68**

Département
du Pas-de-Calais

Arrondissement
de Boulogne-Sur-Mer

Canton
de Boulogne Sud

L'an deux mille vingt,
Le 18 décembre 2020 à 18 heures 30,

**Date de convocation : 14 décembre 2020
Date d'affichage : 14 décembre 2020**

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DEGREMONT, Maire.

Nombre de conseillers

Etaient présent(e)s : Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Alain FIX, Béatrice BOULY, Bernard MOUSSAY, Michel QUANDALLE, Michèle CAFFIER, Jean DIDIER, Tatiana LECUYER, Patrick GOMEL, Sylviane CORNET, Jean-Pierre FLOUR, Marie-Françoise LECAILLE, David NOËL,

15/19

Excusé(e)s avec pouvoirs :

- Fabienne PRIMA donne pouvoir à Jean-Michel DÉGREMONT
- Emilie LISSE donne pouvoir à Michèle CAFFIER
- Betty BONNAFOUS donne pouvoir à Michèle CAFFIER
- Julien DIEU donne pouvoir à Alain FIX

4/19

Absent :

0/19

Formant la majorité des membres en exercice.
Sylviane CORNET est nommée secrétaire de séance.

Délibération de demande de subvention au titre de la Dotation de soutien à l'Investissement Local
--

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT

Vu le budget communal,

Monsieur le Maire expose

Dans le cadre de l'accompagnement de la relance dans le territoire, le projet des travaux de réalisation d'effacement des réseaux électriques et réseau éclairage public, côté paire de l'avenue de la forêt, a été évalué à 68 275.50 € HT, la commune pourrait bénéficier d'une subvention de la Préfecture de 20 482.65 € HT.

REÇU EN PREFECTURE le 24/12/2020
--

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216209080-20201218-2020_68-DE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter Monsieur le Préfet pour l'octroi de la subvention au titre de la DSIL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches et de signer tous les documents se rapportant à la demande de subvention ci-dessus mentionnée.

Pour extrait conforme,

Le Conseil Municipal : les Membres présents,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

La Capelle-Les-Boulogne,

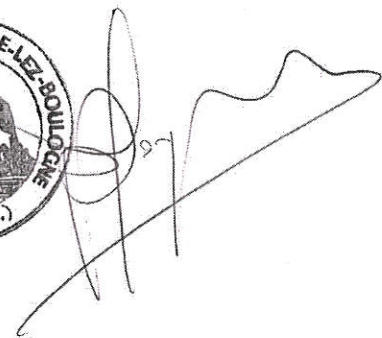
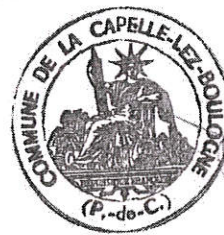


Le 18 décembre 2020

Le Maire,

Certifié et rendu exécutoire le :

25 DEC. 2020

Le Maire
Jean-Michel DEGRENON



REÇU EN PREFECTURE

Le 24/12/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216209060-20201218-2020_68-DE